



## AVIS DE PROMULGATION

### DU RÈGLEMENT NUMÉRO 904-24

#### ÉTABLISSANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

À TOUS LES CONTRIBUABLES ET CITOYENS(NES) DE LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

par le soussigné, de ce qui suit :

**QUE** le conseil de cette Municipalité a, le 9 décembre 2024, adopté le règlement numéro 904-24;

**QUE** les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, sis au 1200, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon;

**QUE** ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ** à Saint-Lambert-de-Lauzon, ce onzième jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre.

.....  
Éric Boisvert  
Directeur général  
et greffier-trésorier